

<http://www.lanouvellegazette.be/art/d-20130517-30AYUR>

| [L'ACTU A LA UNE](#) | Publié le 18/05/2013 à 00:00

Razzia sous l'œil des caméras

Thierry B. est un habitué des tribunaux. Son casier judiciaire est épais comme un bottin. Cette fois il répond du vol de bonbonnes de gaz dans une station-service de Gilly, pendant la nuit du 29 au 31 décembre 2011. Il est en aveux d'avoir volé 7-8 bonbonnes. Mais, au vu des vidéos de surveillance, il est revenu trois fois cette nuit-là et a embarqué 43 bonbonnes avec sa complice.

«Sur les caméras de surveillance, on voit la camionnette Ducato blanche faire un premier repérage à 1 h 15. Ensuite, la camionnette revient 4 minutes plus tard. Ils brisent les cadenas et font un premier chargement. La camionnette part et revient encore deux fois à 3 h 22 et à 3 h 29. Sur la vidéo, on peut compter le nombre d'aller-retour entre la cage grillagée et la camionnette. Ils ont volé 43 bonbonnes. Le préjudice pour mon client s'élève à 2.000 euros.», a expliqué Me Stéphane Guchez.

C'est grâce à un énorme coup de chance que le voleur a été arrêté par la police. Le jour du vol, le gérant a croisé la camionnette blanche de ses voleurs à Charleroi. Il a aussitôt suivi le véhicule et appelé la police qui a réussi à interpellé le suspect. Thierry B. a alors donné une fausse identité et a prétendu avoir trouvé sur un tas de ferrailles la plaque volée qui était sur son véhicule. Le substitut a réclamé une peine ferme et dissuasive à l'encontre du prévenu soulignant qu'il avait déjà été condamné 48 fois et était en liberté conditionnelle lors des faits.

Me Damien Wilmotte a demandé un sursis. Jugement le 21 juin.

E.Ma.